



## Scirpe de Long



Photo : © Atlantic Canada Conservation Data Centre

### Nom scientifique

*Scirpus longii*

### Taxon

Plantes vasculaires

### Statut du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Nouvelle-Écosse

### Justification de la désignation

Cette plante des milieux humides, longévive et vulnérable à l'échelle mondiale, est confinée au Canada à une petite région de la Nouvelle-Écosse, qui abrite près de la moitié de la population mondiale. L'espèce est de plus en plus menacée par la compétition et l'ombrage exercés par le nerprun bourdaine, espèce envahissante, ainsi que par des arbustes indigènes. L'extraction de tourbe pourrait être une menace dans le futur. La reproduction sexuée limitée et l'hybridation pourraient également réduire la survie de ce carex.

### Description et importance de l'espèce sauvage

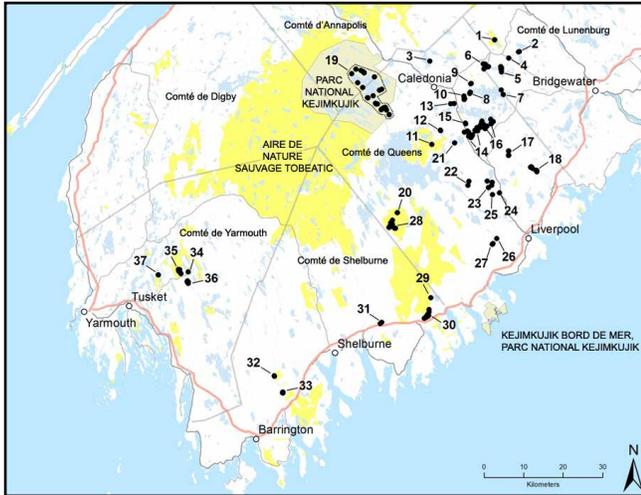
Le scirpe de Long est un carex vivace robuste qui pousse dans les tourbières. Il produit des plaques clonales circulaires de pousses végétatives à partir de rhizomes souterrains robustes. Les tiges florifères, peu fréquemment produites dans la plupart des occurrences, sont longues de 100 à 180 cm et se terminent par une inflorescence fortement ramifiée comprenant jusqu'à 1 000 épillets, chacun composé de jusqu'à 60 fleurs minuscules prenant une apparence laineuse à maturité. L'inflorescence est sous-tendue par trois bractées foliacées, qui sont de couleur foncée et collantes à leur base. Le scirpe de Long se distingue des espèces apparentées cooccurrentes par ses bractées, ses rhizomes épais, sa grande taille ainsi que ses fruits brun-rouge (akènes semblables à des graines).

Le scirpe de Long est considéré comme vulnérable (G2G3) à l'échelle mondiale et possède une aire de répartition mondiale restreinte, et une responsabilité élevée pour la conservation de cette espèce incombe au Canada. Les occurrences canadiennes (46+ % des occurrences mondiales) se trouvent dans un paysage beaucoup moins perturbé que la plupart des occurrences des États-Unis, et elles pourraient revêtir une importance particulière parce qu'elles se trouvent à la limite nord de l'aire de répartition mondiale de l'espèce. Le scirpe de Long fait partie des nombreuses plantes de la plaine côtière de l'Atlantique rares au Canada qui comptent une population isolée et sont d'intérêt public dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Le scirpe de Long est localement dominant dans des tourbières, et la longévité impressionnante de ses clones, qui peuvent vivre plus de 400 ans, est souvent mentionnée dans les interprétations de la nature portant sur la flore de la plaine côtière de l'Atlantique.

### Répartition

Le scirpe de Long a une aire de répartition mondiale limitée, qui s'étend depuis le sud du New Jersey, aux États-Unis, jusque dans le sud de la Nouvelle-Écosse, au Canada. Aucune mention ne se trouve à plus de 70 km de la côte. Les occurrences historiques de l'espèce au Connecticut et dans l'État de New York ont été détruites par le développement, ce qui a créé un trou de près de 300 km dans l'aire de répartition, entre le New Jersey et l'est de la Nouvelle-Angleterre,

au Rhode Island, dans le sud du New Hampshire et dans le sud du Maine. Au Canada, 37 sous-populations sont connues dans une zone de 94 km sur 90 km dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, où tout porte à croire qu'il existe encore de nombreuses occurrences non découvertes.



Occurrences canadiennes du scirpe de Long dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Les aires protégées sont indiquées en jaune.

## Habitat

Le scirpe de Long pousse dans les tourbières dégagées, mouillées, acides, pauvres en éléments nutritifs et présentant une couverture limitée d'arbustes et d'arbres plus hauts que les pousses de l'espèce. L'espèce se rencontre particulièrement fréquemment dans les grandes tourbières inondées une partie de l'année par les ruisseaux, les rivières et les lacs adjacents, et les sous-populations sont généralement particulièrement grandes dans ces milieux, mais l'espèce est aussi observée dans des tourbières éloignées des cours et plans d'eau, le plus souvent dans des zones mouillées une partie de l'année où la biomasse sur pied est faible.

## Biologie

Le scirpe de Long est une espèce clonale vivace. Il se reproduit principalement par voie végétative au moyen de ses rhizomes, et ses clones peuvent avoir une très longue durée de vie, l'âge de certains grands clones étant estimé à plusieurs centaines d'années. La floraison est peu fréquente dans la plupart des sous-populations, et celle-ci est souvent induite par des perturbations telles que

les incendies et la consommation des rhizomes par le rat musqué. L'espèce fleurit à la fin mai et en juin. Le pollen est dispersé par le vent, et peut-être aussi par les insectes. Le système de reproduction de l'espèce n'a pas été étudié, et on ignore si celle-ci est autocompatible. Les akènes arrivent à maturité au milieu ou à la fin de l'été et peuvent tout de suite germer. La germination des graines et l'établissement des semis sont limités, sauf en conditions écologiques atypiques, notamment lorsque les incendies réduisent la couverture de plantes et de litière. Les graines sont dispersées par le vent et par l'eau, principalement à la fin de l'été et en automne, et même jusqu'en hiver lorsque les tiges demeurent sur pied. La dispersion des graines par les oiseaux aquatiques, par voies interne ou externe, pourrait être importante pour la dispersion sur de longues distances. Il est probable que les individus mettent plusieurs années pour arriver à maturité, mais la floraison a été observée chez des individus de moins de un an au New Jersey. Le maintien à long terme de graines du scirpe de Long dans le réservoir de semences du sol pourrait être important étant donné la faible fréquence de la floraison et la faible fréquence potentielle des perturbations qui favorisent l'établissement des semis. La fragmentation des rhizomes par la glace ou par le rat musqué semble être importante pour la dispersion de l'espèce le long des cours d'eau, mais elle se produit probablement peu fréquemment dans les tourbières éloignées de cours d'eau.

## Taille et tendances des populations

Il est difficile de quantifier la taille de la population, car il est complexe de déterminer le nombre d'individus matures. La population canadienne connue est évaluée à 2 700 clones contenant 718 000 pousses, et le nombre d'individus matures devant être utilisé aux fins de l'évaluation de la situation de l'espèce se rapproche davantage de 2 700. Il est probable que les occurrences qui n'ont pas encore été découvertes dans le sud de la Nouvelle-Écosse renferment un nombre de clones et de pousses au moins équivalent à celui déjà connu.

La population canadienne semble être relativement stable. Toutes les sous-populations recensées dans le rapport de situation précédent existent encore, et aucune d'elle ne semble avoir subi de déclin considérables, sauf peut-être une. Le nerprun bourdaine, la succession végétale et peut-être

les effets localisés des véhicules tout-terrain ou du développement causeront probablement des déclin de faible ampleur au cours des prochaines décennies.

### Menaces et facteurs limitatifs

Les principales menaces qui pèsent sur le scirpe de Long ont une évolution lente ou sont limitées sur le plan spatial. L'ombre créée par le nerprun bourdaine, espèce exotique envahissante, ne constitue pas encore une menace importante, mais elle représente la menace de la plus grande ampleur et la plus répandue à court terme, puisque 20 des 37 sous-populations se trouvent à moins de 15 km de sites où cette espèce envahissante est présente. Le nerprun bourdaine pousse tout juste en bordure d'au moins 4 de ces 20 sous-populations, et on peut s'attendre à ce qu'il se soit propagé à l'ensemble de l'aire de répartition canadienne du scirpe de Long (mais pas nécessairement dans tous les milieux occupés par l'espèce) d'ici une période correspondant à une à trois fois la durée présumée d'une génération du scirpe de Long.

L'hybridation du scirpe de Long avec le scirpe souchet, espèce indigène beaucoup plus abondante, a été constatée dans deux des cinq sous-populations ayant fait l'objet d'analyses génétiques, et on estime qu'elle représente une menace continue pour l'intégrité génétique du scirpe de Long. Cette menace est accentuée par la présence accrue du scirpe souchet dans les sites perturbés, comme les fossés des chemins forestiers, mais la longévité des clones du scirpe de Long et la floraison peu fréquente de ceux-ci limitent considérablement l'immédiateté de cette menace. L'inondation des berges causée par l'aménagement de barrages hydroélectriques a sans aucun doute causé la disparition de sous-populations de 1900 à 1950, mais on ne prévoit pas que cette activité fera d'autres dommages à court terme. L'utilisation de véhicules tout-terrain et la succession végétale constituent des menaces pour certaines sous-populations. L'extraction de tourbe pourrait devenir une menace dans le futur.

La faible fréquence de la floraison, qui fait en sorte que la production de graines, la dispersion de celles-ci et l'établissement de semis sont limités, représente un facteur limitatif. On ignore exactement dans quelle mesure la fréquence de la floraison a diminué au Canada par rapport à ce qu'elle était avant la colonisation européenne, à cause de la suppression anthropique des incendies et d'autres facteurs.

### Protection, statuts et classements

Le scirpe de Long est désigné espèce préoccupante aux termes de l'annexe 3 de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada, et espèce vulnérable aux termes de l'*Endangered Species Act* de la Nouvelle-Écosse, mais ces deux désignations confèrent une protection limitée à l'espèce. Le scirpe de Long est protégé dans une certaine mesure par les lois sur les espèces en péril des États du New Jersey, du Rhode Island, du New Hampshire et du Massachusetts. Il est considéré comme une espèce préoccupante au Connecticut, où il est présumé disparu. NatureServe a attribué à l'espèce les cotes de G2G3 (en péril à vulnérable) à l'échelle mondiale, de N2 (en péril) aux États-Unis, de N2N3 (en péril à vulnérable) au Canada, de SX (présumée disparue) dans l'État de New York, de SH (potentiellement disparue) au Connecticut, de S1 (gravement en péril) au Rhode Island et au New Hampshire, de S2 (en péril) au New Jersey, au Massachusetts et au Maine et de S2S3 (en péril à vulnérable) en Nouvelle-Écosse.

Source : COSEPAC. 2017. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le scirpe de Long (*Scirpus longii*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xvii + 69 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante : [www.sararegistry.gc.ca](http://www.sararegistry.gc.ca).

N° de cat. : CW69-14/257-2016-1F-PDF  
ISBN: 978-0-660-07339-2

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca).